

Juin 2011

Mouvement définitif des IDEP 3^{ème} quadrimestre 2011 CAP du 7 juin 2011

DECLARATION LIMINAIRE

M. Le Président,

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires souhaite évoquer les points suivants :

1 Contexte général et climat social à la DGFIP

Les contribuables/usagers et les agents des Finances publiques partagent les mêmes objectifs et ont le même souci : que le service public fonctionne bien.

Or, force est de constater que, dans l'administration fiscale et financière (donc au sein de la Direction générale des Finances publiques) la situation continue de se dégrader. Cette dégradation qui n'est pas nouvelle pèse de manière insupportable sur tous.

Quelles sont les raisons d'une telle dégradation de la qualité des missions ?

1. **Les suppressions massives d'emplois** : la Direction générale des Finances publiques a perdu 15% de ses effectifs (20 000 emplois ont été supprimés depuis 2003, ce qui représente 2 départs à la retraite sur 3 non remplacés).
2. **La hausse importante de la charge de travail** : le nombre de contribuables renseignés durant la « campagne impôt sur le revenu » augmente tous les ans (+ 31% depuis 2003) tout comme celui des appels téléphoniques (+ 38% depuis 2003) et celui des courriels (+766% depuis 2003). Parallèlement, sur la même période, ont également augmenté ; le nombre de foyers fiscaux (+ 8,9%), le nombre d'entreprises soumises à TVA (+ 20%) et à l'impôt sur les sociétés (+ 40%), la fraude fiscale augmente (50 milliards d'euros par an), le nombre d'avis de taxe d'habitation (+ 14%) et de taxe foncière (+10%), le nombre de réclamations (+ 11%)...
3. **Les réformes incessantes de structures** : en 2007, Nicolas Sarkozy a annoncé la fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique en arguant que ces deux administrations effectuaient le même travail. Cela était faux et nous l'avions dénoncé. Cette fusion est cependant intervenue, entraînant des changements précipités, importants et déstabilisants dans l'organisation du travail.
4. **Le management toujours plus pressant** : inspiré du secteur privé, le « management public » se traduit par une plus grande pression, des objectifs à la hausse, une gestion dans l'urgence, une perte de technicité et un mal être grandissant en termes de conditions de travail...

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires alerte de longue date l'opinion et les pouvoirs publics sur l'impact des décisions prises en totale déconnexion avec les réalités et les besoins. Il faut en finir avec le tabou des « inévitables suppressions d'emplois » : à Bercy aussi, il faut plus de moyens !

A l'heure où s'expriment des mécontentements dans toute l'Europe, avec notamment des révoltes de la jeunesse de plus en plus fortes, où les besoins de justice, de sécurité, de santé et de solidarités ne cessent de croître, le gouvernement s'enferme dans ses positions dogmatiques de suppressions d'un emploi de fonctionnaire partant à la retraite sur deux. Dans son expression du 31 mai, François BAROIN a précisé vouloir revenir à un niveau d'effectif de fonctionnaires comparable à celui de 1990.

Pour l'Union, cette position est d'autant plus intenable que la population a nettement augmenté entre ces deux périodes et que la société a fortement évolué en termes de besoins. Cette arithmétique et son caractère purement comptable ne sont pas la bonne approche pour un meilleur service public pourtant attendu par l'ensemble des citoyens, et en particulier pour les plus fragiles d'entre eux.

2 Les points d'actualité

Classement des postes comptables.

Lors du groupe de travail du 30 mai 2011, l'Union a plaidé pour un repyramidage des postes à la hauteur des enjeux.

Elle ne reprend pas ici les arguments largement exposés dans le compte rendu.

Situation des SIE

Cette année voit la généralisation de la prise en charge de la CET pour l'ensemble des services. Ainsi tous les impôts professionnels sont entièrement gérés par les SIE. à compter de la mi juin. Mais à quel prix !!!

Ces charges nouvelles nécessitent une technicité accrue de tous les personnels et une formation longue :

- pour **la comptabilité** : gestion de nouveaux comptes d'imputation provisoires
- pour **l'IFU** :
 1. gestion des encaissements dégrèvements et restitutions de CFE et CVAE, abaissement des seuils des téléprocédures, réponses à fournir aux usagers.
 2. fiabilisation des valeurs locatives foncières à réaliser avant la fin de l'année, dont les directions sont, actuellement, dans l'incapacité d'estimer la charge de travail !!!
 3. gestion des RAR et des procédures collectives : harmonisation des mesures de poursuite,
 4. appropriation d'applications nouvelles et complexes : REC, MEN, GEIDE, CHK, Syncofi, PDFedit, etc... et bientôt CHORUS pour le traitement des remboursements de crédits de TVA.

Une formation professionnelle devra être dispensée au plus tôt à l'ensemble des agents devant s'approprier ces tâches multiples.

Il faut souligner que ces tâches nouvelles ne seront pas compensées par des effectifs supplémentaires, bien au contraire, les SIE sont à nouveau mis à contribution et doivent rendre des emplois. En outre, le re engineering et les nouvelles applications n'ont pas trouvé à ce jour un régime de croisière satisfaisant permettant pas de constater les gains de productivité annoncés.

De plus, les comptables des SIE sont confrontés à des responsabilités plus étendues :

- sur les recettes :

Encaissement de recettes supplémentaires, prise en charge de nouveaux comptes de restes à recouvrer, créances nouvelles à déclarer en cas de procédures collectives dont l'importance n'est pas encore connue.

- Sur les dépenses dont l'importance va croissant:

Remboursement de crédits de TVA ; Restitution de CVAE, IS, TS, créances diverses

,

Situation des SIP

Lors de la dernière CAP, l'Union avait mis en évidence la différence de traitement opérée par l'administration entre :

- Les premiers SIP, créés avec les moyens nécessaires en matériels, avec les budgets adéquats et en personnels, avec les effectifs des structures préexistantes ;
- Les SIP récemment créés avec des budgets beaucoup trop serrés et en intégrant des suppressions d'emplois.

Nous avons également dénoncé la situation dans laquelle se trouvent les grands SIP. Ceux ci sont contraints de constituer une équipe d'accueil dédiée avec des agents prélevés sur forces vives des anciens CDI et Trésoreries, compromettant d'autant la bonne réalisation des missions d'assiette et de recouvrement.

La réforme est loin d'être achevée, après les effets d'annonces du Directeur Général, retour à la dure réalité pour les agents et les cadres : « faire plus, avec moins »

La campagne d'impôt sur le revenu qui vient officiellement de se terminer en est la parfaite illustration. En effet :

- un nombre de réceptions en inflation,
- une saisie des déclarations toujours accélérée avec moins d'agents,
- un nombre de télédéclarations en augmentation mais pas à la hauteur des prévisions qui ont fondé les suppressions d'emplois.

Au-delà de la campagne IR, les travaux de mise à jour TH doivent être effectués dans les délais impartis, sortirons ensuite les premiers rôles IR avec leurs lots d'affluence et de réclamations, avant le rush de la campagne TH.

Toujours plus de tâches à effectuer dans des délais de plus en plus contraints, ce sont le terreau d'insatisfaction et de mal être au travail.

Situation dans les services de Direction

Avec la fusion des directions et des structures de plus en plus d'IDEP font fonction d'adjoints, sans perspective d'évolution de carrière.

La transformation des postes de chef de service NC en postes comptables entraîne un transfert des IDEP NC vers d'autres postes (chargés de missions, adjoints, voire chef de division en direction). Ces emplois ne correspondent pas à la mission pour laquelle ils ont été recrutés, et cela induit un problème de positionnement du cadre concerné.

Ces cadres, destinés initialement à être chefs d'unité opérationnelle, sont affectés à contre cœur sur des postes de direction qui ne sont plus à taille humaine du fait de l'extension de leur champ de compétence.

L'organigramme fonctionnel imposé à tous, n'est pas la panacée pour trouver le bon interlocuteur et pour sécuriser les process.

Dans ces conditions et compte tenu du peu d'attractivité des missions et des rémunérations, rien d'étonnant que ce mouvement soit encore déficitaire.

3 Sur le projet de mouvement

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires constate l'évolution favorable appelée de ses vœux vers l'affectation à la résidence pour les non comptables et au poste pour les comptables.

Cette CAP de mouvement d'affectation définitive est donc la dernière dans cette configuration.

L'Union tient à remercier le bureau RH 1B pour sa disponibilité lors de la consultation.

Compte rendu de la CAP du 7 juin 2011

Le Président Olivier ROUSEAU chef du bureau RH1B a rappelé que la présente CAP était la dernière à statuer sur le mouvement local des IDEP compte tenu des modifications des règles de gestion. En effet, lors du prochain mouvement les IDEP non comptables seront affectés à la résidence alors que les IDEP comptables seront directement affectés au poste au mouvement national.

Pour la période transitoire du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, la DG envisage d'offrir la garantie aux cadres en place avant le 1^{er} janvier 2012, de bénéficier d'une priorité à la mutation sur une résidence de la même direction ou du même zonage (telle qu'ils auraient pu l'obtenir si le mouvement local avait perduré). Passé cette période, le délai de séjour de deux ans sur le poste ou la résidence s'appliquera à tous.

L'Union a interrogé l'administration sur le dispositif de rattrapage du déficit accumulé de cadres (AFIPA, IP, IDIV) afin de pourvoir les postes vacants.

Nous n'avons obtenu aucune réponse sur ce point.

Le président a indiqué que les suppressions d'emplois ne concernaient pas les cadres, mais qu'il y a nécessité et urgence à actualiser la cartographie des emplois de cadres. Les gels de postes refléteraient une évolution subie faute d'effectifs suffisants. L'augmentation du taux de sélection des inspecteurs sur les grades d'IDEP ne serait pas le bon remède. Les nouvelles règles de gestion permettront selon lui d'attirer davantage de candidats à la sélection d'IDEP. Un bilan sera tiré sur ce point lors des prochaines CAP.

Sur les niveaux de rémunération, il admet que compte tenu de l'harmonisation indemnitaire, l'accès aux postes comptables 966 est devenu moins intéressant pour les IP sauf pour ceux qui souhaitent bénéficier d'une promotion dans leur zone géographique. Corrélativement, cette désaffectation des IP pour les postes comptables 966 devrait bénéficier aux IDEP.

Il a indiqué qu'il était conscient d'un réel problème de revalorisation du régime indemnitaire des IDEP non comptables et il a renvoyé à un groupe de travail prévu pour l'automne qui traiterait de ce sujet sensible.

Interpellé par nos représentants sur la situation particulièrement difficile dans les SIE, SIP et autres services de direction dans le contexte de réduction des effectifs, il a reconnu que le travail des cadres dans ce climat était beaucoup plus dur qu'avant, mais que le remède consistait à alléger la pression sur les objectifs.

L'Union a combattu cette analyse qui ne paraît pas conforme à la réalité du terrain. Dans les SIE, l'empilement des réformes avec toujours moins de moyens se traduit par des tensions très fortes. Dans les SIP, la situation n'est guère meilleure avec les exigences nouvelles de la charte Marianne et l'accroissement de la charge liée à l'accueil des usagers.

M. ROUSEAU a indiqué que la prochaine réunion du Groupe de Travail le 16 juin 2011 porterait sur les quotas d'accès par grade aux postes comptables, les garanties à offrir aux cadres du stock et le parcours de carrière.

Il a fait remarquer que le repyramidage des emplois comptables 1015 1040 présentait un enjeu en terme d'équilibre entre les grades et qu'il convenait d'être vigilant sur ce point.

Sur la responsabilité pécuniaire des comptables, M. ROUSEAU a fait remarquer que l'absence de prise de position du législateur devait être interprétée plutôt comme un signe que les arguments de la DGFIP ont été entendus et que l'administration ne devait pas craindre la transparence sur ce sujet.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires se félicite de la disparition de l'affectation en local des IDEP par les directeurs, ce que nous n'avons cessé de revendiquer depuis la mise en place de ce système il y a 7 ans.

<http://snuisudtresor.fr>

BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -

union@snuisudtresor.fr